Logo CFDT

ADOPTION DES ORDONNANCES La priorité doit rester la santé et la sécurité des travailleurs

Le conseil des ministres a adopté ce mercredi les ordonnances précisant les dispositions prises dans le cadre de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire. La CFDT reconnaît la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour combattre au plus vite le Covid-19 et soutenir l'activité économique.
La simplification et l'élargissement du chômage partiel à des professions qui n'y avaient pas droit (les salariés du particulier employeur, les assistantes maternelles, les représentants de commerce, les cadres au forfait…), l'amélioration de l'accès à ce dispositif pour les travailleurs à temps partiel ou les intérimaires, la prolongation des droits des chômeurs, la sécurisation des travailleurs indépendants… Toutes ces mesures vont dans le bon sens. Elles vont permettre de maintenir des centaines de milliers de salariés dans leur emploi et, pour nombre d'entre eux, d'envisager les semaines à venir avec un peu moins d'angoisse.
La CFDT sera cependant très attentive à l'application des nouvelles souplesses accordées aux entreprises en matière de temps de travail mais uniquement dans certains cas de figure. Aucune dérogation ne doit se faire au détriment de la sécurité et de la santé des salariés. Chaque dérogation doit correspondre à une situation d'urgence avérée (production de masques, continuité de la chaîne alimentaire…) et donc pour une période limitée. À chaque fois, elle doit être discutée au sein du Comité Social et Économique des entreprises concernées.
La CFDT exige que l'ensemble des dispositions concernant les congés fassent l'objet de négociation au sein des entreprises. Nous l'avons obtenu pour les congés payés, nous le revendiquons pour les jours de Rtt et les jours affectés sur un compte épargne temps.
La société ne pourra dépasser l'épreuve de cette crise sanitaire, sociale et économique qu'en intensifiant le dialogue entre toutes ses composantes. Dans les entreprises, cela s'appelle le dialogue social !

ADOPTION DES ORDONNANCES La priorité doit rester la santé et la sécurité des travailleurs
Documents
ADOPTION DES ORDONNANCES La priorité doit rester la santé et la sécurité des travailleurs